

Maintenir une offre cinématographique pour l'attractivité des centres-bourgs et des centres-villes

Créée en 1983 par le ministère de la Culture, l'Agence pour le développement régional du cinéma (ADRC), conventionnée par le Centre national de la cinématographie (CNC), œuvre à l'aménagement cinématographique du territoire pour les villes petites et moyennes, afin de maintenir un tissu diversifié de salles de cinéma indépendantes et une offre élargie.



Christian LANDAIS,
architecte DPLG, responsable
du Département & conseil,
délégué général par intérim de l'ADRC



Lot-et-Garonne, cinéma à Agen - Studio Ferry architectes GRIMA-LOUSSOUARN

> EN RESUMÉ : Le cinéma, à la fois loisir populaire et vecteur de culture, trouve un statut particulier en France avec un fort soutien de l'État et l'engouement des publics. Les cinémas accompagnent par leur développement les mutations des territoires, des métropoles et leurs projets urbains. L'action de l'ADRC s'inscrit dans le cadre des réformes du cinéma initiées à partir de 1981 par Jack Lang, au ministère de la Culture. Dans son rôle de « facilitateur », l'ADRC intervient quotidiennement aux côtés des acteurs professionnels et des collectivités afin d'inscrire le cinéma, vecteur de dynamique urbaine et rurale, au cœur des localités.

Aujourd'hui, le secteur de l'exploitation est confronté à une nouvelle phase d'investissement et de concentration. Dans ce contexte, les interventions des pouvoirs publics restent impératives afin que l'expérience collective du cinéma « en salle » reste dominante et que la création cinématographique dans sa diversité soit diffusée de façon équilibrée dans la profondeur de tous nos territoires.

Le cinéma, à la fois loisir populaire et vecteur de culture, trouve un statut particulier en France avec un fort soutien de l'État et l'engouement des publics. Depuis sa naissance en 1895, l'exploitation cinématographique s'est constamment adaptée au fil de mutations techniques (muet/sonore, noir et blanc/couleur, formats, argentique/numérique) et des évolutions économiques et territoriales (salles d'exclusivité, de quartier, complexes multi-salles, multiplexes, etc.). Malgré une concentration économique, les échelles d'exploitation restent d'une grande diversité (des circuits itinérants aux groupes intégrés en passant par des salles à gestion familiale ou associatives, ou des exploitants privés indépendants) sans oublier la force du mouvement « art et essai ». Aujourd'hui, la salle de cinéma reste un lieu moteur, souvent seule activité de loisirs ou de culture dans des petites villes, et vecteur

de flux pour la dynamique urbaine de centre-ville ou les centres commerciaux. Les cinémas accompagnent ainsi par leur développement les mutations des territoires, des métropoles et leurs projets urbains.

L'action de l'ADRC s'inscrit dans le cadre des réformes du cinéma initiées à partir de 1981 par Jack Lang, au ministère de la Culture, dont les objectifs étaient de renforcer la diffusion du film en salle et l'évolution du parc de salles, dans une volonté de décentralisation culturelle et de reconquête de public dans des territoires éloignés des centres urbains. Les années 1980 correspondaient à une mutation des loisirs et de l'audio-visuel avec de nouvelles chaînes télévisions privées. Cette mutation provoquait une crise sans précédent dans l'exploitation avec en réaction, une concentration des circuits cinématographiques sur les bassins de



Cinéma à Poix de Picardie (Somme) - Trianon architecte J.M. LALO

© ADRC Pascal PETITPREZ

populations les plus importants et une forte hiérarchie de la diffusion des films entre territoires urbains, petites villes et zones rurales. Il n'était pas rare que des films sortent dans les petites villes plusieurs mois après la sortie parisienne. Pourtant, une expérimentation de la Mission d'aménagement des villes du Massif Central, avait démontré que si l'on associait la restructuration des cinémas à l'accélération de l'arrivée des films en salle, on voyait s'opérer un retour du public. Ce principe vertueux associant la modernisation des salles et

la diffusion des films, s'est traduit en 1983 par une politique volontariste articulant un dispositif d'aide sélective du CNC pour les « zones insuffisamment desservies en cinémas » et la création d'une agence (l'ADRC), outil d'intervention et de conseil afin d'accompagner les acteurs privés et publics dans le maillage du territoire en salles de cinéma et faciliter l'accès « au film » des exploitants indépendants, corrigeant ainsi les effets mécaniques du marché.

Plus de 35 ans plus tard, le territoire français dispose d'un réseau de cinémas

exceptionnellement dense, par le concours et le soutien de l'État et celui des collectivités territoriales avec 2.000 établissements cinématographiques (dont 1.200 sont classés « art et essai ») comportant près de 6.000 écrans, situés dans toutes tailles de villes et localités. L'arrivée et le développement du modèle « multiplexe », à la fin des années 1990, avec un rayonnement élargi, un concept extensif (écrans, espaces, films, séances) a vu la hausse de fréquentation à plus de 200 millions d'entrées et entraîné une modernisation de l'ensemble du parc (confort, grands écrans, qualité technique). Cette mutation positive au niveau macro-économique a eu cependant des effets de concentration dans les territoires, les parts de marché s'accroissant pour les circuits intégrés aux dépens des cinémas de proximité.

Aujourd'hui si les établissements de moins de 4 écrans - qui sont situés en majorité dans des communes de moins de 20.000 habitants - représentent 80 % du parc assurant le maillage du territoire, leur part de marché se réduit fortement. En effet, les multiplexes ne représentent que 10 % des établissements mais leur part de marché est prépondérante.

De plus, la majorité des multiplexes s'étant constitués en périphérie urbaine



Cinéma Le Long Court à Coutance (La Manche)- Architecte Pierre CHICAN

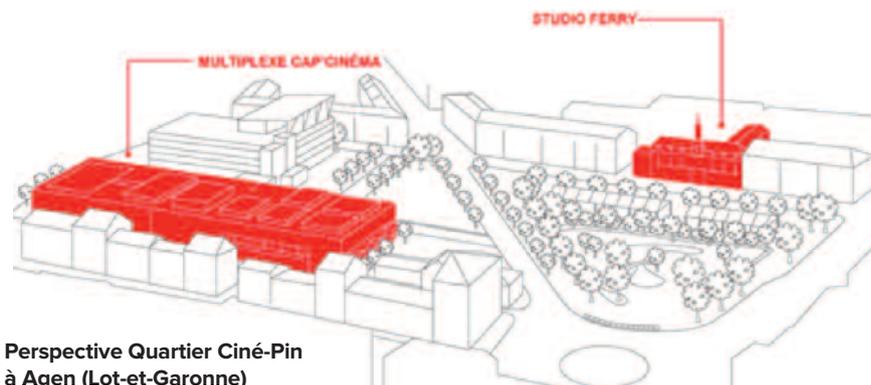
© ADRC Pascal PETITPREZ

avec un rayonnement intercommunal, cette mutation a eu pour effet de fragiliser l'offre cinématographique de centre-ville, en particulier pour les villes moyennes et petites où la socio-démographie permet plus difficilement de segmenter les publics. Paradoxalement, le passage à la technologie numérique malgré des avancées techniques a accru cette concentration et le délaissement de territoires de la petite et moyenne exploitation, sans assurer une meilleure diffusion des films. Pourtant, le public français reste toujours attaché au cinéma de son territoire, qui reste toujours la première pratique culturelle. C'est un lieu de mixité sociale, où se côtoie jeune public, scolaires, adultes, jeunes parents, seniors et où le loisir ne s'oppose pas à la culture par un équilibre entre films familiaux et « art et essai ». C'est enfin un lieu de convivialité, de débat et d'animation.

Dans son rôle de « facilitateur », l'ADRC intervient quotidiennement aux côtés des acteurs professionnels et des collectivités afin d'inscrire le cinéma, vecteur de dynamique urbaine et rurale, au cœur des localités et qu'une offre diversifiée soit présente et attractive au plus profond des territoires, en métropole comme en outre-mer. Depuis les années 1980 où des salles de cinéma risquaient de disparaître, les collectivités se sont fortement investies pour soutenir directement ou indirectement cette filière, conscientes du rôle des cinémas dans leur territoire. Selon les cas, elles sont intervenues directement pour éviter la fermeture d'un cinéma ou compenser une carence en termes d'offre culturelle, ou indirectement pour accompagner et soutenir les exploitants dans leurs projets.

On peut citer quelques exemples où la salle de cinéma de proximité permet, outre sa vocation d'offre culturelle et d'animation, la requalification d'espaces publics.

À Coutances, la famille d'exploitants en place depuis 1950 abandonnant ses activités, la ville décide de reprendre le cinéma du centre-ville. L'ancien « Drakars » comportant de multiples handicaps, la commune recherche alors une autre localisation plus adaptée aux usages contemporains. Le rachat d'un ancien



Perspective Quartier Ciné-Pin à Agen (Lot-et-Garonne)

© ADRC P. PETITPREZ

garage, en bordure de la ville haute, était une opportunité. Ce site correspondait à une localisation stratégique pour une zone d'attraction élargie, en contrebas de la ville ancienne. Le nouveau cinéma forme un front urbain sur le boulevard, les quartiers d'extension et la route de Cherbourg. À proximité du site du festival *Jazz sous les pommiers*, le cinéma « Le Long-court » est un marqueur fort de l'attractivité de l'intercommunalité *Coutances Mer et Bocage*. Il a permis la création d'une nouvelle place valorisant son architecture, avec la superposition d'un parking et du cinéma de deux écrans qui bénéficie d'un hall en belvédère. Animé par une association dynamique, le cinéma réalise annuellement 70.000 entrées avec un classement « art et essai » du CNC et trois labels qualitatifs (Jeune Public, Patrimoine, Recherche).

Agen, ville-préfecture du Lot et Garonne, comportait à la fin des années 1990, un complexe multisalles de génération ancienne, tandis qu'une activité « art et essai » voyait le jour grâce à une initiative soutenue par la ville. Diverses tentatives d'accompagner une offre « art et essai » structurée, et la volonté du nouvel exploitant généraliste de créer un multiplexe en périphérie ne débouchent pas. L'équipe municipale élue en 2008 avait pour objectif de conforter l'attractivité commerciale du centre-ville. Conscients du rôle des cinémas sur la dynamique urbaine et en dialogue avec les deux exploitants, les élus décident de mener les études en vue de créer un pôle cinématographique global, place du Pin, porte d'entrée du

centre-ville depuis Toulouse. Le projet a permis d'accompagner la réalisation d'un multiplexe de 10 écrans de facture contemporaine et la construction d'un cinéma « art et essai » (2 écrans) inséré dans l'ancienne école Jules Ferry. Cette opération d'ampleur a permis en outre le réaménagement de la place du Pin avec un effet de levier sur la transformation du quartier à proximité du pôle multimodal de la gare d'Agen. Les deux cinémas inaugurés en 2013 accueillent en moyenne annuelle 380.000 spectateurs avec une offre diversifiée.

Aujourd'hui, le secteur de l'exploitation est confronté à une nouvelle phase d'investissement et de concentration. La hausse du nombre de films et l'accroissement des séances nécessitent de créer plus d'écrans pour maintenir une offre diversifiée, en particulier pour les villes moyennes ou petites. Les projets étant de plus en plus vertueux, ils nécessitent des investissements importants notamment en centre-ville, avec une prise de risque pour l'économie des exploitations indépendantes. De plus, la loi qui a permis le passage au numérique arrive à son terme en 2021 et le développement de nouveaux concepts technologiques obligent à un renouvellement des matériels informatiques. Dans ce contexte, les interventions des pouvoirs publics restent impératives afin que l'expérience collective du cinéma « en salle » reste dominante et que la création cinématographique dans sa diversité soit diffusée de façon équilibrée dans la profondeur de tous nos territoires. ■

Aujourd'hui, le secteur de l'exploitation est confronté à une nouvelle phase d'investissement et de concentration.